

Liste des délibérations du Conseil municipal prises en séance du 30 septembre 2025

Présents : David SAUVAT, Patrick BOURGUIGNON, Jacqueline BUROTTO, Claude BRUT, Yann BERNARD, Cyrielle COUFORT, Véronique DAMIENS, Odile DECLERCQ, Richard GUILLAUME, Michel LONGUET, Catherine RABETTE, Claudette VILLETELLE, Thierry VEDRINE

Représentée : Pascale MESURE représentée par Catherine RABETTE

Excusé : Grégory COSTE

Secrétaire de séance : Michel LONGUET

N° de la délibération	Objet	Vote
DE_2025_052	Rénovation de l'école : demande de subvention FIC 2023/2026	Adoptée
DE_2025_053	Rénovation de l'appartement rue des Perce-Neige : approbation avenants au marché de travaux	Adoptée
DE_2025_054	Rénovation de l'appartement rue des Perce-Neige : approbation devis travaux	Adoptée
DE_2025_055	Mise en location de l'appartement rénové rue des Perce-Neige	Adoptée
DE_2025_056	Ex-maison Guillaume : location de l'appartement à la SARL MAXTROQUET	Adoptée
DE_2025_057	Location des parcelles communales YV 49 et YT 2 au GAEC de l'Estorgue	Adoptée
DE_2025_058	Assainissement : demande de subvention programme de travaux 2023-2025 2 ^{ème} tranche	Adoptée
DE_2025_059	Avis du Conseil municipal sur l'avenir de l'agrivoltaïsme et du photovoltaïsme suite à la consultation citoyenne	Adoptée
DE_2025_060	Personnel communal : renouvellement de l'adhésion à la « mission retraites » du CDG 63	Adoptée
DE_2025_061	Remboursement dysfonctionnement du réseau d'eau	Adoptée

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-SAUVES D'AUVERGNE

Département du

Puy-de-Dôme

DE_2025_052

Séance du 30 septembre 2025

Date de la convocation: 23/09/2025

Membres en exercice : 15

Le trente septembre deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en séance ordinaire salle du conseil sous la présidence de David SAUVAT, Maire.

Présents : 13**Votants : 14****Pour : 14****Contre : 0****Abstentions : 0**

Présents : David SAUVAT, Jacqueline BUROTTO, Patrick BOURGUIGNON, Catherine RABETTE, Richard GUILLAUME, Odile DECLERCQ, Michel LONGUET, Véronique DAMIENS, Cyrielle COUFORT, Claude BRUT, Claudette VILLETTE, Thierry VEDRINE, Yann BERNARD

Représentée : Pascale MESURE représentée par Catherine RABETTE

Excusé : Grégory COSTE

Secrétaire : Michel LONGUET

Objet : Rénovation de l'école : demande de subvention FIC 2023/2026

- Après avoir pris connaissance du nouveau dispositif du Fonds d'Intervention Communal (FIC) qui s'applique pour les années de 2023 à 2026,

- Considérant que le plafond des dépenses subventionnables maximum sur 4 ans est de 380 000 € HT avec un taux d'intervention de 40 %,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- définir comme suit la programmation des investissements éligibles au FIC pour la période 2023/2026 :

	2023	2024	2025	2026	TOTAL
Rénovation et extension de l'école - dépense subventionnable HT	/	/	380 000 €	/	380 000 €
subvention demandée	/	/	152 000 €	/	152 000 €

- sollicite une subvention du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme dans le cadre du FIC 2026 pour les tranches 2 et 3 du programme de rénovation et extension de l'école qui s'élèvent à la somme de 1 724 000 € HT
- sollicite une subvention dans le cadre du bonus énergie concernant les travaux relatifs aux économies d'énergie soit :
 - pour la tranche 2 : 259 500 € HT de dépenses subventionnables
 - pour la tranche 3 : 348 000 € HT de dépenses subventionnablessubvention attendue de 91 125 € (15 % de 607 500 € HT)
- autorise M. le Maire à déposer le dossier de demande de subvention en résultant et à signer tout document se rapportant à cette opération.

Le secrétaire de séance, Michel LONGUET

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme,

En mairie le 30 septembre 2025, le Maire, David SAUVAT

Date de transmission de l'acte: 02/10/2025

Date de réception de l'AR: 02/10/2025

063-216303974-DE_2025_052-DE

A G E D I

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-SAUVES D'AUVERGNE

Séance du 30 septembre 2025

Date de la convocation: 23/09/2025

Membres en exercice : 15 Le trente septembre deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en séance ordinaire salle du conseil sous la présidence de David SAUVAT, Maire.

Présents : 13

Votants : 14 Présents : David SAUVAT, Jacqueline BUROTTO, Patrick BOURGUIGNON, Catherine RABETTE, Richard GUILLAUME, Odile DECLERCQ, Michel LONGUET, Véronique DAMIENS, Cyrielle COUFORT, Claude BRUT, Claudette VILLETTELE, Thierry VEDRINE, Yann BERNARD

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0 Représentée : Pascale MESURE représentée par Catherine RABETTE

Excusé : Grégory COSTE

Secrétaire : Michel LONGUET

Objet : Rénovation de l'appartement rue des Perce-Neige : approbation avenants au marché de travaux

Vu le Code des marchés publics,

- Vu le marché concernant la rénovation de l'appartement rue des Perce-Neige conclu avec les différentes entreprises, en application de la délibération du Conseil municipal en date du 28 février 2025,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal décide de conclure les avenants détaillés ci-après :

Attributaire du marché : Entreprise BATTUT - 8, rue de la Tuilerie 63760 BOURG-LASTIC

Marché initial : montant : 9 957.45 € HT - lot 04 : Menuiseries extérieures

Avenant n° 1 - montant : 1 490.00 € HT

- trappe de visite CF : - 200.00 € HT
- fourniture et pose d'un châssis fixe PVC : 200.00 € HT
- plus-value pour fourniture et pose d'un plan de travail d'angle : 1 490.00 € HT

Nouveau montant du marché : 11 447.45 € HT

Attributaire du marché : SARL MONESTIER - 4 ZAC de la Tuilerie 19110 BORT-LES-ORGUES

Marché initial : montant : 10 726.62 € HT - lot 03 : Revêtement de sol

Avenant n° 2 - montant : - 1 473.27 € HT

- fourniture et pose d'un siphon de sol : 145.00 € HT
- fourniture et pose collée de Gerfor : 2 040.00 € HT
- suppression imperméabilisation sous faïence : - 712.65 € HT
- suppression faïence murale en grès cérame émaillée : - 2 945.62 € HT

Nouveau montant du marché : 10 806.35 € HT (10 726.62 € + avenant n°1 : 1 553 € + avenant n°2 : - 1 473.27 €)

et autorise M. le Maire à signer les avenants considérés ainsi que tous les documents s'y rapportant pour leur exécution.


Le secrétaire de séance, Michel LONGUET

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme,

En mairie le 30 septembre 2025, le Maire, David SAUVAT

Date de transmission de l'acte: 02/10/2025

Date de reception de l'AR: 02/10/2025

063-216303974-DE_2025_053-DE

A G E D I



**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-SAUVES D'AUVERGNE**

Séance du 30 septembre 2025

Date de la convocation: 23/09/2025

Membres en exercice : 15

Le trente septembre deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en séance ordinaire salle du conseil sous la présidence de David SAUVAT, Maire.

Présents : 13

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Présents : David SAUVAT, Jacqueline BUROTTO, Patrick BOURGUIGNON, Catherine RABETTE, Richard GUILLAUME, Odile DECLERCQ, Michel LONGUET, Véronique DAMIENS, Cyrielle COUFORT, Claude BRUT, Claudette VILLETELLE, Thierry VEDRINE, Yann BERNARD

Représentée : Pascale MESURE représentée par Catherine RABETTE

Excusé : Grégory COSTE

Secrétaire : Michel LONGUET

Objet : Rénovation de l'appartement rue des Perce-Neige : approbation devis travaux

L'appartement sis rue des Perce-neige, anciennement loué à Mme Christiane MANARANCHE, est en cours de rénovation. Dans le cadre de cette opération, il est prévu d'aménager une cuisine fonctionnelle, incluant la fabrication et la pose de caissons pour four micro-ondes, évier et rangements, ainsi qu'un espace mange-debout. L'entreprise BATTUT, sise 8, rue de la Tuilerie à BOURG-LASTIC 63760, a soumis un devis pour ces prestations, s'élevant à 3 865.74 € HT.

Pour l'équipement en électroménager, l'entreprise CHANUT, sise ZA du Theil à USSEL 19200, propose la fourniture et la pose d'une hotte aspirante, d'une plaque chauffante électrique et d'un four électrique pour la somme de 1 478.58 € HT.

A l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve les devis détaillés ci-dessus et autorise M. le Maire à passer commande auprès des entreprises BATTUT et CHANUT.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme,

En mairie le 30 septembre 2025, le Maire, David SAUVAT

Le secrétaire de séance, Michel LONGUET



Date de transmission de l'acte: 02/10/2025

Date de reception de l'AR: 02/10/2025

063-216303974-DE_2025_054-DE

A G E D I

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-SAUVES D'AUVERGNE

Séance du 30 septembre 2025

Date de la convocation: 23/09/2025

Membres en exercice : 15 Le trente septembre deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en séance ordinaire salle du conseil sous la présidence de David SAUVAT, Maire.

Présents : 13

Votants : 14 **Présents** : David SAUVAT, Jacqueline BUROTTO, Patrick BOURGUIGNON, Catherine RABETTE, Richard GUILLAUME, Odile DECLERCQ, Michel LONGUET, Véronique DAMIENS, Cyrielle COUFORT, Claude BRUT, Claudette VILLETELLE, Thierry VEDRINE, Yann BERNARD

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0 **Représentée** : Pascale MESURE représentée par Catherine RABETTE

Excusé : Grégory COSTE

Secrétaire : Michel LONGUET

Objet : Mise en location de l'appartement rénové rue des Perce-Neige

M. le Maire informe l'assemblée que les travaux de rénovation de l'appartement rue des Perce-Neige devraient se terminer fin octobre. Afin de proposer ce logement à la location dès que possible, il est nécessaire de préciser les conditions du bail locatif.

Aussi, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré,

- propose ce logement à la location
- fixe le montant du loyer à 600 € par mois hors charges qui sera révisable annuellement à la date anniversaire du bail selon la variation du dernier indice de référence des loyers de l'INSEE connu,
- demande une caution d'un mois de loyer au futur locataire qui devra fournir une attestation d'assurance couvrant les risques locatifs,
- autorise M. le Maire à signer le bail ainsi que tous les documents relatifs à cette location.

Le secrétaire de séance, Michel LONGUET

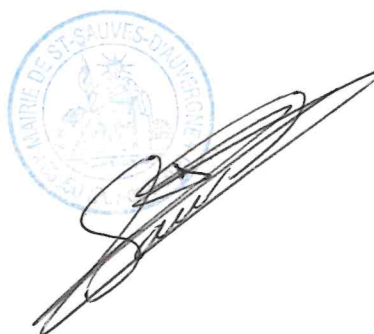


Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme,

En mairie le 30 septembre 2025, le Maire, David SAUVAT



Date de transmission de l'acte: 02/10/2025

Date de reception de l'AR: 02/10/2025

063-216303974-DE_2025_055-DE

A G E D I

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-SAUVES D'AUVERGNE**

Séance du 30 septembre 2025

Date de la convocation: 23/09/2025

Membres en exercice : 15 Le trente septembre deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en séance ordinaire salle du conseil sous la présidence de David SAUVAT, Maire.

Présents : 13

Votants : 14 **Présents** : David SAUVAT, Jacqueline BUROTTO, Patrick BOURGUIGNON, Catherine RABETTE, Richard GUILLAUME, Odile DECLERCQ, Michel LONGUET, Véronique DAMIENS, Cyrielle COUFORT, Claude BRUT, Claudette VILLETELLE, Thierry VEDRINE, Yann BERNARD

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0 **Représentée** : Pascale MESURE représentée par Catherine RABETTE

Excusé : Grégory COSTE

Secrétaire : Michel LONGUET

Objet : Ex-maison Guillaume : location de l'appartement à la SARL MAXTROQUET

Par délibération en date du 30 juin 2025, le Conseil municipal a décidé de louer l'appartement situé dans l'ex-maison Guillaume à M. SOARES et Mme GUEYVELIAN, à compter du 1er juillet 2025.

M. Max LAURO, gérant de la SARL MAXTROQUET (sise Place Allard, 2 avenue de l'Abbé Vedrine à ROYAT), exploitant l'épicerie installée au rez-de-chaussée du même immeuble, a sollicité que sa société devienne bénéficiaire du bail locatif dans les mêmes conditions. Cette demande s'inscrit dans une logique de cohérence économique et fonctionnelle, la SARL MAXTROQUET étant déjà locataire d'un local commercial dans l'immeuble.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, se prononce favorablement pour cette modification, sous réserve du maintien des conditions initiales, à savoir :

- Loyer : 300 €/mois hors charges la première année (pour tenir compte des frais de remise en état), puis 500 €/mois hors charges (révisable annuellement à la date anniversaire du bail selon la variation du dernier indice de référence des loyers de l'INSEE connu)
- Durée : 3 ans, renouvelable par tacite reconduction à compter du 1er juillet 2025
- Caution : 500 €, avec obligation pour le locataire de fournir une attestation d'assurance couvrant les risques locatifs

et autorise M. le Maire à signer le nouveau bail avec la SARL MAXTROQUET ainsi que tous les documents annexes nécessaires à la mise en œuvre de cette location.

Le secrétaire de séance, Michel LONGUET



Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme,

En mairie le 30 septembre 2025, le Maire, David SAUVAT



Date de transmission de l'acte: 02/10/2025
Date de reception de l'AR: 02/10/2025
063-216303974-DE_2025_056-DE
A G E D I

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-SAUVES D'AUVERGNE

Séance du 30 septembre 2025

Date de la convocation: 23/09/2025

Membres en exercice : 15 Le trente septembre deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en séance ordinaire salle du conseil sous la présidence de David SAUVAT, Maire.

Présents : 13

Votants : 14 **Présents** : David SAUVAT, Jacqueline BUROTTO, Patrick BOURGUIGNON, Catherine RABETTE, Richard GUILLAUME, Odile DECLERCQ, Michel LONGUET, Véronique DAMIENS, Cyrielle COUFORT, Claude BRUT, Claudette VILLETELLE, Thierry VEDRINE, Yann BERNARD

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0 **Représentée** : Pascale MESURE représentée par Catherine RABETTE

Excusé : Grégory COSTE

Secrétaire : Michel LONGUET

Objet : Location des parcelles communales YV 49 et YT 2 au GAEC de l'Estorgue

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT) et dans le cadre de la gestion du domaine privé communal, la commune de Saint-Sauves d'Auvergne a lancé une procédure de mise en location des parcelles agricoles cadastrées YV 49 (d'une superficie de 2 hectares 43 ares 11 centiares) et YT 2 (d'une superficie de 1 hectare 51 ares 80 centiares).

À l'issue de l'appel à candidatures, une seule offre a été déposée en mairie, émanant du GAEC de l'Estorgue, proposant un loyer annuel de 300 euros. Cette location permettra d'assurer une valorisation durable de ces parcelles, tout en garantissant leur entretien.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré, approuve la location des parcelles communales YV 49 et YT 2 au GAEC de l'Estorgue, pour une durée de 9 années renouvelable par tacite reconduction à compter du 1er octobre 2025.

Le loyer annuel est fixé à 300 euros (trois cents euros), indexable selon les modalités prévues par le bail. Ce montant tient compte de la vocation agricole des parcelles.

M. le Maire est autorisé à signer le bail ainsi que tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre, y compris les avenants éventuels dans le respect des dispositions légales.

Le secrétaire de séance, Michel LONGUET



Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
En mairie le 30 septembre 2025, le Maire, David SAUVAT



Date de transmission de l'acte: 02/10/2025
Date de reception de l'AR: 02/10/2025
063-216303974-DE_2025_057-DE
A G E D I

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-SAUVES D'AUVERGNE**

Séance du 30 septembre 2025

Date de la convocation: 23/09/2025

Membres en exercice : 15 Le trente septembre deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en séance ordinaire salle du conseil sous la présidence de David SAUVAT, Maire.

Présents : 13

Votants : 14 **Présents** : David SAUVAT, Jacqueline BUROTTO, Patrick BOURGUIGNON, Catherine RABETTE, Richard GUILLAUME, Odile DECLERCQ, Michel LONGUET, Véronique DAMIENS, Cyrielle COUFORT, Claude BRUT, Claudette VILLETELLE, Thierry VEDRINE, Yann BERNARD

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0 **Représentée** : Pascale MESURE représentée par Catherine RABETTE

Excusé : Grégory COSTE

Secrétaire : Michel LONGUET

Objet : Assainissement : demande de subvention programme de travaux 2023-2025 - 2ème tranche

Vu l'actualisation du schéma directeur d'assainissement réalisée par le bureau d'études SAFEGE, qui a mis en évidence la nécessité de réhabiliter et d'améliorer le fonctionnement du réseau d'assainissement communal pour en optimiser le rendement et réduire les eaux parasites ;

Vu l'état des canalisations, notamment sur les axes suivants : rue des Dômes, route du Sancy, allée des Tilleuls et route de Clermont, dont le renouvellement s'avère indispensable pour garantir la conformité du système et limiter les risques de dysfonctionnements ;

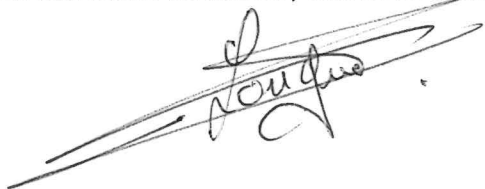
Considérant que la première tranche des travaux, menée en 2024, a permis d'engager les actions prioritaires identifiées par le schéma directeur ;

Considérant que la deuxième tranche, portant spécifiquement sur la route de Clermont-Ferrand, représente un investissement estimé à 226 454,85 € HT, et qu'elle nécessite, pour sa réalisation, le concours financier du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme ;

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré, :

- sollicite une subvention auprès de cette collectivité afin de sécuriser le financement de ces travaux, conformément aux dispositifs d'aides existants pour les projets d'assainissement ;
- autorise M. le Maire à déposer le dossier de demande de subvention en résultant auprès du Conseil Départemental
- rappelle que cette démarche s'inscrit dans le cadre du programme pluriannuel 2023-2025 validé par le Conseil municipal, visant à moderniser les infrastructures et à répondre aux enjeux de performance environnementale et de service public.

Le secrétaire de séance, Michel LONGUET

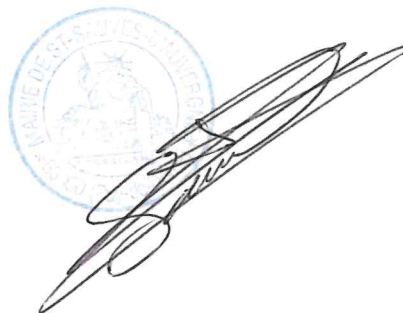


Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme,

En mairie le 30 septembre 2025, le Maire, David SAUVAT



Date de transmission de l'acte: 02/10/2025

Date de reception de l'AR: 02/10/2025

063-216303974-DE_2025_058-DE

A G E D I

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-SAUVES D'AUVERGNE**

Séance du 30 septembre 2025

Date de la convocation: 23/09/2025

Membres en exercice : 15 Le trente septembre deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en séance ordinaire salle du conseil sous la présidence de David SAUVAT, Maire.

Présents : 13

Votants : 14 **Présents** : David SAUVAT, Jacqueline BUROTTO, Patrick BOURGUIGNON, Catherine RABETTE, Richard GUILLAUME, Odile DECLERCQ, Michel LONGUET, Véronique DAMIENS, Cyrielle COUFORT, Claude BRUT, Claudette VILLETTELE, Thierry VEDRINE, Yann BERNARD

Pour : 9

Contre : 1

Abstentions : 4 **Représentée** : Pascale MESURE représentée par Catherine RABETTE
Excusé : Grégory COSTE
Secrétaire : Michel LONGUET

Objet : Avis du Conseil municipal sur l'avenir de l'agrivoltaïsme et du photovoltaïsme suite à la consultation citoyenne

M. le Maire rappelle que la commune de Saint-Sauves d'Auvergne a organisé une consultation citoyenne sur l'avenir des projets agrivoltaïques et photovoltaïques sur son territoire. Cette démarche participative, ouverte à l'ensemble des administrés, visait à recueillir leur avis sur des installations dont l'impact paysager, environnemental et économique suscite des interrogations légitimes.

Un cahier de doléances, mis à disposition en mairie, a permis de collecter 122 contributions, dont :

- 113 avis défavorables
- 8 indéterminés
- 1 avis favorable.

Ces résultats reflètent une opposition majoritaire des habitants ayant répondu à la consultation citoyenne à ces projets, motivée par des préoccupations liées à la préservation des paysages, à l'artificialisation des sols, et à la priorité accordée à l'agriculture traditionnelle. Le Conseil municipal a pris en considération la voix des citoyens et l'a examinée avec la plus grande attention. C'est pourquoi il a décidé de suivre la position majoritaire exprimée par les administrés et se prononce contre la réalisation de projets agrivoltaïques ou photovoltaïques au sol sur le territoire communal.

A la majorité des membres présents (absentions : Patrick BOURGUIGNON, Yann BERNARD, Claude BRUT, Richard GUILLAUME - vote contre : Thierry VEDRINE) et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Vu les résultats de la consultation citoyenne, reflétant une opposition majoritaire des habitants aux projets agrivoltaïques et photovoltaïques au sol,
- Vu l'attachement de la commune à la préservation de ses paysages et de son patrimoine agricole et touristique éléments constitutifs de son identité et de son attractivité,
- Vu les risques d'artificialisation des sols et de dégradation des valeurs foncières,
- Vu les incertitudes persistantes quant à la priorité réelle accordée à l'activité agricole dans les projets agrivoltaïques,
- Vu l'absence de garantie suffisante sur l'intégration paysagère et les impacts environnementaux à long terme,
- Vu les alternatives existantes pour développer les énergies renouvelables sans empiéter sur les terres agricoles, telles que les ombrières de parkings, les toitures etc...

Date de transmission de l'acte: 06/10/2025

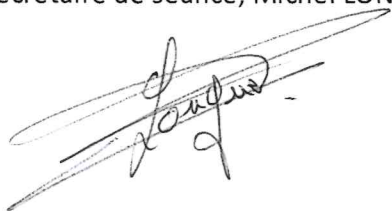
Date de reception de l'AR: 06/10/2025

063-216303974-DE_2025_059-DE

A G E D I

Émet un avis défavorable à l'implantation de centrales agrivoltaïques ou photovoltaïques au sol sur le territoire communal, en cohérence avec les attentes exprimées par la majorité des administrés lors de la consultation citoyenne.

Le secrétaire de séance, Michel LONGUET



Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme,

En mairie le 30 septembre 2025, le Maire, David SAUVAT



Date de transmission de l'acte: 06/10/2025

Date de reception de l'AR: 06/10/2025

063-216303974-DE_2025_059-DE

A G E D I

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-SAUVES D'AUVERGNE**

Séance du 30 septembre 2025

Date de la convocation: 23/09/2025

Membres en exercice : 15 Le trente septembre deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en séance ordinaire salle du conseil sous la présidence de David SAUVAT, Maire.

Présents : 13

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Présents : David SAUVAT, Jacqueline BUROTTO, Patrick BOURGUIGNON, Catherine RABETTE, Richard GUILLAUME, Odile DECLERCQ, Michel LONGUET, Véronique DAMIENS, Cyrielle COUFORT, Claude BRUT, Claudette VILLETELLE, Thierry VEDRINE, Yann BERNARD

Représentée : Pascale MESURE représentée par Catherine RABETTE

Excusé : Grégory COSTE

Secrétaire : Michel LONGUET

Objet : Personnel communal : renouvellement de l'adhésion à la mission retraites du CDG63

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2003-1306 du 26 décembre 2003 relatif au régime de retraite des fonctionnaires affiliés à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales,

Vu le décret n° 2007-173 du 7 février 2007 relatif à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales,

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme n° 2025-17 en date du 17 juin 2025 portant mise en œuvre de la mission relative à l'assistance retraites exercée par le Centre de Gestion au profit des collectivités et établissements affiliés,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré :

- décide d'adhérer à la mission relative à l'assistance retraites exercée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,
- autorise M. le Maire à signer la convention, jointe en annexe, devant être conclue avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,
- décide d'inscrire les crédits correspondants au budget de la collectivité conformément aux modalités prévues dans la convention évoquée ci-dessus.

Le secrétaire de séance, Michel LONGUET

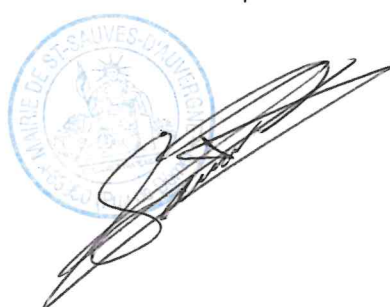


Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme,

En mairie le 30 septembre 2025, le Maire, David SAUVAT



Date de transmission de l'acte: 02/10/2025

Date de réception de l'AR: 02/10/2025

063-216303974-DE_2025_060-DE

A G E D I

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-SAUVES D'AUVERGNE**

Séance du 30 septembre 2025

Date de la convocation: 23/09/2025

Membres en exercice : 15 Le trente septembre deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en séance ordinaire salle du conseil sous la présidence de David SAUVAT, Maire.

Présents : 13

Votants : 14 **Présents** : David SAUVAT, Jacqueline BUROTTO, Patrick BOURGUIGNON, Catherine RABETTE, Richard GUILLAUME, Odile DECLERCQ, Michel LONGUET, Véronique DAMIENS, Cyrielle COUFORT, Claude BRUT, Claudette VILLETELLE, Thierry VEDRINE, Yann BERNARD

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0 **Représentée** : Pascale MESURE représentée par Catherine RABETTE

Excusé : Grégory COSTE

Secrétaire : Michel LONGUET

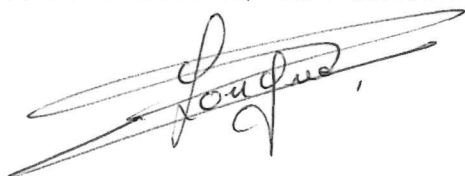
Objet : Remboursement dysfonctionnement réseau d'eau

Le Conseil municipal a été saisi d'une réclamation de Mme Béatrice LEPINE, relatant des incidents répétés de souillure de l'eau distribuée par le réseau communal, ayant entraîné des dommages matériels lors de lavages en machine (linge tâché). Ces dysfonctionnements, attribués à tort à un défaut de son électroménager, ont conduit Mme LEPINE à engager des frais inutiles (remplacement d'un lave-linge) et à subir un préjudice estimé à plus de 500 €.

La commune, en sa qualité de gestionnaire du service public de distribution d'eau potable, est tenue de garantir la qualité de l'eau conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT) et du Code de la santé publique (CSP). Les incidents signalés, bien que ponctuels, révèlent une défaillance dans la continuité et la qualité du service, engageant la responsabilité de la collectivité.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents décide d'allouer à Mme LEPINE une indemnité forfaitaire de 400 € en réparation du préjudice subi.

Le secrétaire de séance, Michel LONGUET



Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme,

En mairie le 30 septembre 2025, le Maire, David SAUVAT



Date de transmission de l'acte: 02/10/2025

Date de réception de l'AR: 02/10/2025

063-216303974-DE_2025_061-DE

A G E D I